

LES VALEURS DE LA CNIL

INDÉPENDANCE

Autonomie décisionnelle et pouvoir d'agir

Autorité administrative indépendante,
la CNIL est composée d'un Collège
pluridisciplinaire de 18 membres.

La CNIL ne reçoit d'instruction
d'aucune autorité.

Les ministères, autorités publiques,
dirigeants d'entreprises, publiques ou
privées, ne peuvent s'opposer à son action.

Elle a le pouvoir d'agir :

le gouvernement doit la consulter avant
de mettre en œuvre des fichiers,
elle est consultée par les parlementaires,
elle traite les plaintes qu'elle reçoit,
et a un pouvoir de contrôle
et de sanction.

EXPERTISE

Compétence, qualité, exigence

La CNIL est l'autorité indépendante référente
de la protection des données personnelles
des Français depuis plus de 40 ans.

Elle est experte des questions
juridiques (RGPD, loi Informatique
et Libertés) et numériques (sécurité,
anticipation, usages, technologies,
exploitation et commerce des données)
liées à l'usage des données personnelles.

CONVICTION

Engagement, dialogue, sens de l'intérêt général

La CNIL est une institution
au service des citoyens.

Elle est à l'écoute des particuliers
et des associations de protection de la vie
privée,
elle assure une veille et est en mesure
de s'autosaisir sur des thèmes identifiés
comme prioritaires.

C'est également un acteur moteur
de la souveraineté numérique
européenne par une coopération étroite
avec ses homologues européens.

La CNIL nourrit le débat
sur les usages numériques insuffisamment
encadrés à ce jour.

COLLÉGIALITÉ

Collectif, compromis, pluridisciplinarité

L'organisation de la CNIL
lui permet d'être réactive et créative

Forte de ses partenariats et du réseau
des DPO dont elle assure l'animation,
la CNIL est en prise directe avec le terrain
et développe une approche
ouverte et pragmatique.

La CNIL est une organisation
à taille humaine,
conviviale, marquée par une cohésion
des équipes très forte.